



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITEE

DP/1996/L.13/Add.7
10 mai 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session annuelle de 1996
6-17 mai 1996, Genève
Point 1 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SESSION ANNUELLE
GENEVE, 6-17 MAI 1996

Additif

DEBAT CONSACRE AU PNUD/FNUAP

Chapitre V. Rapports au Conseil économique et social (suite)

14. Réponses. L'Administrateur associé a passé en revue les diverses questions et observations des délégations. Il a reconnu que le rapport, tout en fournissant des renseignements détaillés, aurait pu aller plus loin dans l'analyse pour guider les débats du Conseil d'administration et du Conseil économique et social.

15. Le recrutement des coordonnateurs résidents avait été étendu aux grandes institutions spécialisées, en sus des membres du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP). A mesure que les coordonnateurs résidents consacraient plus de temps aux activités de coordination, ils déléguaient progressivement les fonctions de représentation du PNUD et les fonctions opérationnelles aux représentants résidents adjoints. Ce transfert de responsabilités permettait en outre de mieux séparer ces fonctions de celles de coordonnateur résident.

16. Concernant l'approche-programme, qui ne cessait de gagner du terrain, il fallait attendre les résultats des examens à mi-parcours et des évaluations finales des programmes de pays, car c'était, là que les progrès se manifesteraient.

17. La note de stratégie de pays était le fruit d'un processus relevant des gouvernements : le délai nécessaire à l'établissement de cette note dépendait du cycle national de planification, ainsi que de la quantité et de la diversité des apports requis. Même si les notes n'avaient été achevées que dans 9 pays, la phase de mise au point ou d'approbation était bien avancée dans 34 autres. Dans 43 pays supplémentaires, les travaux d'élaboration avaient été mis en route ou en étaient aux tout premiers stades. Le processus d'établissement de la note était donc en cours dans 86 pays au total, ce qui dénotait en fait une progression constante.

18. S'agissant du renforcement des capacités d'exécution nationale, la formation assurée à l'échelon des pays s'adressait également aux partenaires gouvernementaux intervenant dans ce mode d'exécution. La déclaration de mission du PNUD mettrait certainement l'accent sur le fait que la mise en place de capacités faisait partie intégrante d'un environnement propice à un développement humain durable. Des unités chargées de l'exécution nationale s'avéraient indispensables à l'heure actuelle pour veiller au respect des prescriptions concernant l'établissement de rapports en la matière.

19. L'Administrateur associé a communiqué des données supplémentaires concernant la parité des sexes au PNUD. A l'heure actuelle, 32 % des administrateurs étaient des femmes. L'objectif était d'atteindre 38 % en 1997 et 50 % en l'an 2000.

20. Au chapitre de la collaboration avec la Banque mondiale, l'Administrateur et le Président de la Banque avaient adressé une lettre commune aux représentants résidents concernant les moyens de renforcer la collaboration au niveau des pays. Le Fonds monétaire international était également désireux d'établir une collaboration plus étroite avec le PNUD à l'échelon national. La mobilisation de ressources au niveau des pays était un important objectif opérationnel pour le PNUD.

21. En matière d'évaluation, l'Administrateur pouvait, dans sa déclaration liminaire au Conseil économique et social, fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet, notamment à la lumière des débats de la deuxième session ordinaire de 1996.

22. L'Administrateur associé a précisé que les activités de suivi des conférences se déroulaient, au niveau mondial, dans le cadre des trois équipes spéciales interorganisations et du comité chargé de l'autonomisation et de la promotion des femmes dont la création avait été récemment approuvée, et, au niveau national, par l'intermédiaire des groupes thématiques placés sous la direction des coordonnateurs résidents. Les équipes spéciales interorganisations s'étaient attelées à des travaux concrets, tels que des directives à l'intention des coordonnateurs résidents. La constitution de groupes thématiques au niveau national déboucherait ultérieurement sur des activités opérationnelles coordonnées ou communes visant à étayer les résultats des conférences.

23. Les activités de suivi d'Habitat II seraient sans doute entreprises dans le cadre des équipes spéciales interorganisations existantes, dont le programme de travail pouvait être adapté en fonction des résultats des conférences. Le PNUD participait activement aux travaux préparatoires et avait détaché deux fonctionnaires au secrétariat de cette conférence. Le Secrétaire général avait fait observer au Comité administratif de coordination (CAC) que le Sommet mondial de l'alimentation devait, en tant que conférence des Nations Unies, bénéficier de l'appui de l'ensemble du système aux stades des préparatifs et du suivi. L'Administrateur avait cosigné, avec d'autres chefs de secrétariat d'organismes membres du GCMP, une déclaration sur la sécurité alimentaire mondiale adressée au Bureau du Groupe de travail intersession du Comité de la sécurité alimentaire mondiale chargé de préparer le Sommet mondial de l'alimentation.

24. Pour ce qui était de la décentralisation, les représentants résidents pouvaient actuellement approuver des projets ou des programmes représentant chacun jusqu'à un million de dollars. Au titre des nouveaux arrangements de programmation, il était prévu de renforcer la décentralisation, assortie d'une obligation redditionnelle, ce qui serait du reste mis en évidence dans la suite des débats du Conseil d'administration. On comptait neuf centres d'expérimentation où un système de décentralisation renforcée était mis à l'essai avant de pouvoir être généralisé.

25. Enfin, concernant les activités humanitaires, l'Administrateur associé a fait état des relations étroites existant entre le PNUD et le Département des affaires humanitaires (DAH) tant au niveau multilatéral, par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, que bilatéral, dans le cadre de

groupes de travail communs. Une collaboration avait également été établie avec la Banque mondiale pour préparer de concert les activités de relèvement à entreprendre au Libéria à l'issue du conflit. L'Administrateur associé a en outre confirmé que les activités des programmes du PNUD privilégiaient la prévention des situations d'urgence et des crises, la fourniture d'une aide appropriée au développement en cas de crise et les travaux de relèvement, et non pas les secours. Il a cité divers exemples d'aide fournie par le PNUD à des programmes de développement visant à réintégrer les personnes déplacées, entre autres, en Amérique centrale, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Mozambique et en Ukraine. L'Administrateur avait conféré un rang de priorité élevé à la nécessité de coordonner la mobilisation de ressources tant pour les opérations de secours que pour le développement. A cet égard, les travaux du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) jouaient un rôle important en réunissant les organismes de développement et la Banque mondiale, tandis que le Comité permanent interorganisations représentait principalement les partenaires intervenant dans les opérations de secours. Ces deux groupes échangeaient librement des informations, ce qui permettait d'examiner de concert les rôles revenant à chacun et les ressources à mobiliser, en faisant une distinction entre les divers mécanismes de collecte de fonds et la fonction importante assumée par les coordonnateurs résidents dans la mobilisation de ressources au niveau des pays.

26. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations des observations critiques mais constructives formulées au cours du débat. Il a signalé au Conseil d'administration que la question du système des coordonnateurs résidents avait été examinée à la récente réunion de haut niveau du GCMP, sur la base des observations communiquées à l'Administrateur par les organismes partenaires membres du Groupe. Il a été convenu que le PNUD procéderait à une analyse de l'ensemble des observations et en ferait connaître les résultats et les prolongements. A l'avenir, les organisations participeraient également à l'évaluation des coordonnateurs résidents. A ce propos, le Directeur exécutif adjoint a aussi confirmé que les représentants du FNUAP récemment désignés exerceraient leurs fonctions au sein du système des coordonnateurs résidents, auquel le FNUAP continuait d'adhérer pleinement.

27. Au sujet de l'efficacité de l'approche-programme, il a précisé que l'expérience acquise par le FNUAP concernant cette approche, employée depuis 1977 dans le cadre de l'élaboration des programmes de pays, s'était avérée satisfaisante et avait facilité l'utilisation cohérente des fonds alloués aux programmes. S'agissant des travaux du FNUAP sur les directives révisées relatives à l'exécution nationale, il a souligné que le Fonds les considérait comme une entreprise intéressant l'ensemble du système, menée en consultation étroite avec le PNUD. Ces directives seraient communiquées aux partenaires du Fonds tant au CCQPO qu'au GCMP, pour qu'ils formulent des observations. Le FNUAP poursuivrait également ses efforts visant à renforcer les capacités nationales dans toutes les activités exécutées au titre de programmes financés par le Fonds, y compris la formation au niveau des pays.

28. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souscrit aux observations selon lesquelles le suivi au niveau local des grandes conférences et réunions au sommet internationales nécessitait des efforts accrus. Il a fait état des informations en retour fournies par les bureaux du FNUAP, attestant que les directives adressées au réseau des coordonnateurs résidents au sujet de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) étaient appliquées dans de nombreux pays dans le cadre des travaux des groupes thématiques dirigés par ces coordonnateurs. Le FNUAP attendait des observations supplémentaires de ses bureaux de pays pour contrôler la façon dont ces directives seraient mises à profit au fil du temps. En réponse à une question sur la note de stratégie de pays, l'orateur a confirmé que celle-ci était le moyen de susciter une conception commune du développement et que le GCMP n'envisageait pas d'instituer un éventuel mécanisme parallèle par le biais de l'évaluation commune de pays.

29. Concernant le rôle des conseils ou groupes nationaux sur la population, le FNUAP avait procédé à des évaluations de ces mécanismes de coordination et, à quelques exceptions près dans tel ou tel pays, les avait jugées utiles pour l'élaboration des politiques relatives à la population et la coordination de l'aide extérieure. Le principal défi que devaient relever ces institutions tenait à la nécessité d'étendre leurs activités au-delà de leurs tâches traditionnelles dans le domaine de la population pour donner suite au Programme d'action de la CIPD. En matière de mobilisation des ressources, force était de reconnaître qu'il fallait intensifier les efforts visant à

recueillir des fonds. L'importance accordée aux activités de plaidoyer parmi les domaines de priorité du FNUAP après la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement avait eu pour effet d'accroître les actions de sensibilisation au niveau local.

30. Au sujet des contributions à la prochaine Conférence Habitat II et au Sommet mondial de l'alimentation, l'orateur a précisé que le FNUAP avait détaché un fonctionnaire technique pour apporter son concours à la préparation d'Habitat II et avait activement participé à toutes les réunions préparatoires. Pour le Sommet mondial de l'alimentation, les chefs de secrétariat des organisations membres du GCMP avaient publié une déclaration commune mettant en relief les questions liées à la sécurité alimentaire qui devaient bénéficier d'une plus grande attention dans le projet de plan d'action, qu'il s'agisse de l'accès aux produits alimentaires, de la santé génésique ou de la démarginalisation des femmes. Pour ce qui était de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, le FNUAP avait fait observer, à la récente réunion du Comité directeur chargé de cette initiative, que les questions de population étaient absentes des documents correspondants. Après des échanges de vues, le Comité directeur avait décidé d'intégrer les problèmes relatifs à la parité des sexes et à la population en tant que thèmes transversaux des plans d'application et d'inclure la santé génésique parmi les éléments devant faire partie intégrante de la réforme du secteur sanitaire. Cette nouvelle perspective avait été affirmée à la réunion du CAC en avril.

31. Au sujet de la collaboration avec les institutions de Bretton Woods, le Directeur exécutif adjoint chargé (Politiques et administration) du FNUAP a précisé que le Fonds avait conclu avec la Banque mondiale un accord selon lequel les renseignements recueillis aux fins de l'élaboration des programmes de pays seraient mis en commun parmi les organisations pour éviter les doubles emplois et fournir une base commune aux activités menées au niveau des pays. En outre, des projets communs étaient en cours d'exécution dans de nombreux pays. Même en l'absence d'accords en bonne et due forme, d'utiles consultations se tenaient régulièrement à tous les échelons entre les deux organisations. Le FNUAP collaborait étroitement avec la Banque asiatique de développement depuis une vingtaine d'années et avait également conclu un accord avec la Banque africaine de développement.

32. Le Conseil d'administration a pris note des rapports. Sur la proposition d'une délégation, il a été décidé qu'ils seraient transmis au Conseil économique et social, accompagnés des annexes suivantes : a) le rapport sur le débat commun consacré au PNUD et au FNUAP; b) le rapport sur les échanges de vues sur l'évaluation organisés à la deuxième session ordinaire de 1996; et c) le rapport sur le débat mené à la session annuelle au sujet de l'application des arrangements de programmation.
